

PROCES VERBAL – COMPTE RENDU
Séance du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 10 FEVRIER 2021

L'an deux Mil vingt et un, le mercredi dix Février, le Conseil Municipal de la commune de Fréthun légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil municipal de Fréthun, à seize heures trente, sous la présidence du maire Monsieur Guy HEDDEBAUX.

Etaient Présents : Vincent AUCHEDÉ – Géraldine BLANPAIN – Jean Luc BLANQUART -
Véronique BLONDEL - Sylvie BOCQUELET – Nicolas CHEVALIER – Patrick CROMBEZ -
Blandine DENEZ - Thierry DEROUETTE- Laurent FAMCHON - Guy HEDDEBAUX – Virginie
ROUTIER – Denis VANTHOURNOUT -

Étaient Excusées Nathalie COCQUET qui a donné pouvoir à Géraldine BLANPAIN et Martine
WISSOCQ qui a donné pouvoir à Sylvie BOCQUELET

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 16h30
Monsieur Laurent FAMCHON a été désigné secrétaire de Séance.

Tous les élus ont été destinataire du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 Décembre
2020. Ce dernier n'appelle aucun commentaire.

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen des projets de délibérations mais souhaite avec
l'accord des élus ajouter une délibération à l'ordre du jour relative aux heures supplémentaires des
agents. Il s'agit de compléter une délibération antérieure datant de 2011 et de la remettre à jour. Le
conseil est favorable à cet ajout à l'unanimité. Cette délibération sera abordée en 3^{ème} position

I) Examen des Projets de Délibérations

**• 2021_01 Attributions exercées par délégation du conseil municipal - Article L 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu**

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** à l'**unanimité** du porter à connaissance des attributions
exercées par le maire par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance dans les affaires
suivantes :



Objet	Arrêté n°	Date
Arrêté Municipal portant aliénation de gré à gré d'un bien mobilier Tracteur Massey Ferguson immatriculé 8915XD62 à Utilitaires Diffusion ZI les Estaches 62730 Les Attaques pour un montant de 4 600 € (reprise suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur).	2020_12_17	17/12/2020
Arrêté Municipal portant aliénation de gré à gré d'un bien mobilier 2 Souffleurs aspirateurs HUSQVARNA à Devienne Franck Motoculture pour un montant de 70 € (reprise suite à l'acquisition de 2 nouveaux souffleurs).	2021_01_27	27/01/2021

• 2021_02 Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP) – modification

Le Conseil municipal décide à l'unanimité **DE MODIFIER** les plafonds des montants annuels maximum de l'ISFE pour les groupes des cadres d'emploi repris dans les tableaux ci-dessous et de fusionner part fixe/part variable. Les autres clauses de la délibération n° 10/2016 en date du 30 mars 2016 et de la délibération n° 23/2017 en date du 15 mai 2017 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux A		
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montants annuels - plafonds maximums de l'IFSE – Non logé
Groupe AA1	Direction d'une collectivité, secrétaire de Mairie	36 210 €

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux C		
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montants annuels - plafonds maximums de l'IFSE – Non logé
Groupe CA1	Gestionnaire comptable et paie	11 340 €
Groupe CA2	Agent administratif, agent d'accueil, polyvalent	10 800 €

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux C		
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montants annuels - plafonds maximums de l'IFSE – Non logé
Groupe CT1	Responsable de service avec encadrement de personnel	11 340 €
Groupe CT2/CT3	Agent d'exécution	10 800 €

Cadre d'emplois des assistants territoriaux spécialisé des écoles maternelles (C)		
Groupes de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montants annuels - plafonds maximums de l'IFSE – Non logé
Groupe CMS1	ATSEM	10 800 €

•2021_03 Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité DE COMPLETER** la liste des cadres d'emplois autorisés à percevoir une indemnité horaire pour travaux supplémentaires instaurée pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public dans le cadre de la délibération n° 19/2011 du 29 mars 2011 comme suit : Rédacteurs territoriaux ;Techniciens territoriaux ;Agents de maîtrise territoriaux ;Adjoints techniques territoriaux ;Adjoints administratifs territoriaux ;Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, **DE COMPENSER** les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires, le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation étant laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale et **DE MAJORER** le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

•2021_04 Marché Public de Travaux de rénovation et de réhabilitation énergétique de l'Ecole Primaire – Lancement de la procédure

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager une procédure adaptée ouverte pour les travaux de rénovation et de réhabilitation énergétique de l'Ecole Primaire dont le montant est estimé à 485 500,00 € HT.

•2021_05 Subvention FARDA 2021 - Travaux de rénovation et de réhabilitation de l'Ecole Primaire – Sollicitation

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessous dans le cadre du FARDA 2021 et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche afin

d'obtenir pour l'année 2021 un financement auprès du FARDA programme 1^{er} Semestre 2021 – dispositif 1 « Equipement et Aménagement » pour les travaux de rénovation et de réhabilitation de l'Ecole Primaire

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense	Montant HT	Financier	%	Montant HT
Travaux de réhabilitation énergétique de l'école primaire	485 500,00 €	FARDA	20% à 35%	97 100,00 € à 169 925,00 €
		DETR	25,00%	121 375,00 €
		DSIL	20% à 30%	97 100,00 € à 145 650,00 €
		Autofinancement	20,00%	97 100,00 €
Total	485 500,00 €	Total	100,00%	485 500,00 €

• 2021_06 Dotation de soutien à l'Investissement Local 2021

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de **D'ADOPTER** les plans de financement des projets déposés dans le cadre de la DSIL 2021 et de solliciter les subventions y afférentes et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter le versement des subventions et à signer tout document afférent à l'obtention de ces subventions.

Axe Projet	Coût HT	Subvention DSIL	% DSIL	Autre Financement	% Autre financement	Autofinancement	% Auto financement
Axe a - rénovation thermique des bâtiments publics	107 456,29 €	85 965,03 €	80%	0,00 €	0%	21 491,26 €	20%
Loyers locaux	86 712,48 €	69 361,98 €	80%	0,00 €	0%	17 350,50 €	20%
Rénovation énergétique du garage (fondage)	20 743,81 €	16 603,05 €	80%	0,00 €	0%	4 140,76 €	20%
Axe b - sécurisation des équipements publics	24 586,18 €	16 766,82 €	68%	2 902,13 €	12%	4 917,24 €	20%
Renforcement de la vidéosurveillance	12 977,58 €	10 382,14 €	80%	0,00 €	0%	2 595,44 €	20%
Rénovation du City	11 608,60 €	6 384,68 €	55%	2 912,19 €	25%	2 311,73 €	20%
Axe d - Développement du numérique et de la téléphonie mobile	31 550,00 €	15 775,00 €	50%	9 465,00 €	30%	6 310,00 €	20%
Espace Internet Ecole primaire	31 550,00 €	15 775,00 €	50%	9 465,00 €	30%	6 310,00 €	20%
Axe e - Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires	485 500,00 €	145 650,00 €	30%	242 750,00 €	50%	97 100,00 €	20%
Rénovation et réhabilitation énergétique de l'école primaire	485 500,00 €	145 650,00 €	30%	242 750,00 €	50%	97 100,00 €	20%
TOTAL	649 092,47 €	264 126,98 €	41%	288 117,13 €	39%	129 818,49 €	20%

• **2021_07 Appel à Projet « Socle Numérique dans les Ecoles Primaires 2021 » - Sollicitation**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité DE REPONDRE** favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires en présentant un dossier relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques innovants à l'école Primaire de Fréthun, **DE SOLLICITER**, conformément au plan de financement du projet, une subvention de 70% sur la base d'une dépense subventionnable de 50 947,00HT et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accepter le versement de la subvention et à signer tout document afférent à l'obtention de celle-ci.

• **2021_08 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés - Renouvellement**

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité D'APPROUVER** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 4 septembre 2014, **DE FIXER ET DE REVISER** la participation financière de la commune de Fréthun conformément à l'article 7 de l'acte constitutif, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de Fréthun à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire de renouvellement d'adhésion au groupement de commandes.

L'ordre du jour étant épuisé.
La séance est levée à 17h30.